Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260427-DECCAS06_27_04-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CCAS DE LA TRINITE-PORHOET

DELIBERATIONS DU CCAS

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à quatorze heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de LA TRINITE-PORHOET, sous la présidence de Monsieur Yannick LE BORGNE.

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 9

Date de convocation : 21 avril 2026

PRESENTS : LE BORGNE Yannick - GILLET Nelly - LE GENTIL Monique - LE CAM Gérard - WARNIER DE WAILLY Nicole - MENIER Ginette - DONNIO Jean-Pierre

ABSENTE : PORTIER Brigitte ayant donné pouvoir à LE BORGNE Yannick – PINEL Isabelle ayant donné pouvoir à GILLET Nelly

SECRETAIRE : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée nomme Mme WARNIER DE WAILLY Nicole, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et y adjoint Mme Patricia DENIS, attachée Territoriale, en qualité de secrétaire assistante.

DECCAS 06.27.04.2026 : BUDGET CCAS – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 :
Rapporteur : Nelly GILLET

Le Comité,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 – BUDGET CCAS,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la Clôture de l'ex. 2024	Part affectée à L'investissement Ex. 2025	Résultat de L'exercice 2025	Solde RàR	Résultat clôture 2024
INVESTISSEMENT	55.13	0.00	0.00	0.00	55.13
EXPLOITATION	959.33	0.00	-44.81	0.00	914.52

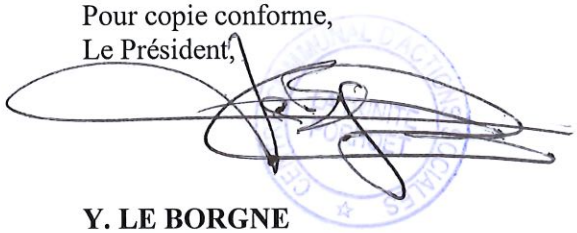
Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260427-DECCAS06_27_04-DE

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2025	914.52
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) Solde disponible affecté comme suit : - affectation complémentaire en réserves (c/1068) - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	0.00 0.00 914.52

Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le Président,



Y. LE BORGNE